

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Band:** 39 (1903)

**Heft:** 49

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

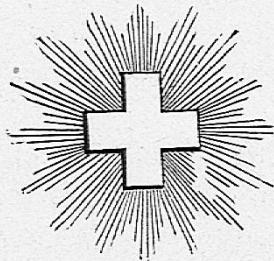
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

XXXIX<sup>me</sup> ANNÉE

N° 49.



LAUSANNE

5 décembre 1903.

# L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez  
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Avis.* — *A nos abonnés.* — *Intérêts de la Société.* — *Agenda des écoles.* — *Initiative Dürrenmatt.* — *Chronique scolaire : Neuchâtel, Vaud, Allemagne.* — *Bibliographie.* — PARTIE PRATIQUE : *Géographie locale : La Cathédrale de Lausanne.* — *Dictées.* — *Compte d'un agriculteur.* — *Arithmétique.* — *A nos lecteurs.*

**Congrès de 1904.** — Les rapporteurs des diverses sections sont instantanément priés d'envoyer leurs travaux, **pour le 15 décembre prochain au plus tard**, à M. Gailloz, instituteur à Puidoux, pour la première question, et à M<sup>me</sup> Nicollin, institutrice à Neuchâtel, pour la seconde.

## A nos abonnés.

Il nous semble qu'un journal scolaire pour être utile doit s'occuper essentiellement du *mouvement pédagogique général*, des *intérêts matériels* des maîtres et du *travail pratique* des classes.

Les articles que nous avons publiés dans les premières pages de notre périodique romand ont renseigné nos lecteurs sur les principales questions controversées en ce moment. Nous continuerons à les tenir au courant du mouvement des idées scolaires en Suisse et à l'étranger. Dans ce but, nous aborderons prochainement quelques questions de pédagogie générale à l'ordre du jour. Les **écoles pédagogiques du temps présent** feront l'objet de plusieurs articles. Parmi les courants scolaires actuels, il en est un qui mérite d'être mieux connu dans la Suisse romande, c'est celui qui est désigné en France par les mots « écoles nouvelles », en Angleterre, par ceux de « news schools » et, en Allemagne, par un vocabulaire qui, à lui seul, est déjà tout un programme « Landerziehungsheim ».

Nous ferons, au cours de cette dernière année de la période triennale, une étude détaillée et complète de ces institutions nou-

velles. Leurs méthodes ont eu déjà ou auront bientôt une répercussion sur nos établissements d'instruction. Nul ne peut et ne doit ignorer les expériences qui se font autour de nous.

Nous avons aussi l'intention, si le nombre de nos abonnés s'accroît, de publier un bulletin **d'hygiène et d'assistance scolaires**, qui alternerait, chaque mois, avec un bulletin de *gymnastique* et des exercices corporels.

*L'Éducateur* continuera à faire la guerre aux méthodes surannées, aux procédés routiniers, aux abstractions inintelligentes, à l'école des mots sans les choses, au verbiage qui, si l'on n'y prend garde, est toujours prêt à envahir la classe. Il défendra les principes de l'enseignement éducatif, raisonné, concret, vivant qui, parce qu'actif lui-même, appelle l'effort et l'action. Il poursuivra la lutte contre l'ignorance, contre tout ce qui enchaîne et endort, pour tout ce qui éveille et affranchit.

Le périodique romand voudra tous ses soins à la partie pratique et cherchera à la rendre toujours plus utile à nos lecteurs. Cette année, nous publierons une série de **sujets de dessin** à l'usage des classes de dix à quinze ans ; ces motifs seront préparés et expliqués par notre ami et ancien co-rédacteur, M. Alexis Reymond, instituteur à Morges. Sa longue expérience et sa compétence incontestable en cette matière sont une garantie de pleine réussite dans une innovation que nous projetions depuis longtemps, mais qui ne pouvait être réalisée qu'avec le concours d'un spécialiste.

Jusqu'ici la part réservée à l'étude de la langue maternelle a été un peu sacrifiée en faveur des sciences naturelles : il est temps de lui rendre sa place légitime et de fournir à nos lecteurs, avec des dictées et des morceaux choisis, des leçons préparées et des devoirs d'application permettant à nos collègues de varier et de compléter leur enseignement de la langue. Ce sera là une tâche très importante de notre futur programme, pour laquelle nous réclamons la bienveillance et le concours fidèle de nos collaborateurs.

Comme par le passé, *L'Éducateur* entend se consacrer avec la même foi et la même persévérance à la défense *bien entendue* de l'école et de tous ses ouvriers.

Nous disons défense *bien entendue*, parce que *trop de bruit ne fait jamais de bien*. *L'Éducateur* s'abstiendra de la violence ; il la blâmera, parce que la violence est toujours une preuve de faiblesse. L'expérience prouve que la cause des instituteurs souffre

et ne gagne jamais à être défendue par des polémiques vives et tapageuses, qui aigrissent et divisent. Il ne faut pas que le ton de la polémique s'abaisse dans la presse scolaire comme dans la grande presse. Il y a un intérêt majeur à ce que notre journal ait une certaine tenue et à ce qu'il reste, avant tout, un organe d'études, de recherches, une tribune libre où, dans un langage mesuré et courtois, des personnes d'opinion politique, philosophique ou religieuse différente font connaître leurs vues sur toutes les questions professionnelles qui les intéressent. Le progrès, dans le domaine scolaire, est à ce prix. On remarque, d'ailleurs, que partout ce progrès est en rapport direct avec la considération dont le maître jouit. Quand l'instituteur est aimé, respecté, incontesté, quand il a l'autorité voulue, quand il est dévoué, consciencieux et laborieux, ses supérieurs sont presque toujours prêts à l'entendre et à prêter la voix à ses légitimes revendications.

Avec l'appui de ses nombreux collaborateurs et, en particulier, de nos dévoués collègues du Comité de rédaction, nous entendons maintenir fermement cet esprit de tolérance et d'indépendance. Voilà cinq ans que nous observons cette ligne de conduite et nous voulons persévéérer dans cette voie jusqu'à l'expiration de notre mandat, car, en le déposant, nous voulons pouvoir nous rendre ce témoignage que, toujours, nous avons cherché à servir les intérêts du corps enseignant, mais que jamais nous ne nous en sommes servis.

*L'Éducateur* a la grande joie de constater que la situation matérielle des instituteurs et des institutrices primaires s'est beaucoup améliorée à Genève, dans le Valais et, tout récemment, dans le canton de Vaud. Il va bientôt en être de même à Neuchâtel et à Berne. Le Comité de rédaction a ainsi la profonde satisfaction de constater que la disproportion entre la situation matérielle de l'instituteur et sa situation morale tend à disparaître de plus en plus. Les réformes de tous genres seront aussi moins lentes à venir. C'est un grand bien. Nous pouvons nous en réjouir. Partout le journal romand, conscient de ses devoirs et du but à atteindre, a défendu, avec mesure, tact et fermeté, les légitimes intérêts de nos diverses sections.

Il est en droit, semble-t-il, d'attendre aussi quelque chose en retour. Tous ceux qui approuvent son programme doivent lui continuer leur appui et leur concours.

Il compte que tous ses amis lui resteront fidèles et même qu'il en gagnera de nouveaux. Le corps enseignant du canton de Neu-

châtel, en particulier, qui recevra en juillet prochain les congressistes des autres cantons, tiendra à honneur, nous en sommes persuadé, de se grouper en phalange compacte autour de l'organe de notre association. Tout abonné devrait amener à nous de nouveaux abonnés, communiquer au gérant du journal des adresses d'abonnés possibles. Tout abonné devrait faire connaître l'organe de notre association dans les milieux où il n'a pas encore pénétré, en parler, le défendre, le propager. Tout collaborateur devrait penser à nous avant de renseigner la grande presse, avec laquelle nous ne pouvons pas lutter pour la rapidité de l'information, comme il devrait veiller aussi à ce que les journaux quotidiens qui reproduisent ses articles le fassent avec l'indication de la source.

A journal d'action, lecteurs d'action aussi !

LA RÉDACTION.

#### INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

Le bureau du Comité central et le Comité de rédaction de *l'Educateur* ont eu une réunion commune au collège d'Yverdon, le samedi 28 novembre écoulé. Tout les membres des deux comités étaient présents.

La discussion a duré quatre heures. Le bureau du Comité central avait à son ordre du jour les affaires courantes de la *Romande*, les questions relatives à l'organisation du congrès de 1904, ainsi que celles concernant les futurs cours de vacances, pour instituteurs et institutrices.

Le Comité de rédaction de *l'Educateur* s'est occupé de l'état et de la marche du journal, ainsi que des améliorations à apporter à notre périodique romand.

#### AGENDA DES ÉCOLES

Nous avons le plaisir de faire savoir à tous les membres de la *Société pédagogique de la Suisse romande* que l'édition 1903 de *l'Agenda des écoles* a été entièrement vendue, ce qui nous a permis de réaliser un réjouissant bénéfice de *trois cent trente-cinq francs*. Cette somme a été intégralement versée à la *Caisse de Secours*, comme nos statuts le prévoient. Ce boni a lieu de nous réjouir d'autant plus que jamais encore notre caisse de secours n'a été aussi souvent mise à contribution que cette année-ci. — L'édition de 1904 sort maintenant de presse: elle a été remaniée en ce qui concerne la mise au point de quelques tableaux; en outre l'enseignement professionnel y occupe une beaucoup plus large place que précédemment. Chaque instituteur, chaque institutrice devraient posséder cette utile publication. Si même *l'Agenda* n'est pas destiné à être porté constamment en poche, il forme un registre de

classe très précieux et peut nous rendre d'incontestables services pour l'inscription des notes journalières, comme aussi par les indications qu'il renferme. Nous vous recommandons chaleureusement notre *Agenda*, chers collègues. Retournez nombreux au Gérant le bulletin annexé à ce numéro et vous aurez contribué par votre obole à maintenir à flot notre *Caisse de Secours* dont il constitue le principal revenu. La vente par les librairies ne nous procure qu'un bénéfice moindre, c'est pourquoi nous vous engageons à souscrire directement auprès du *Gérant de l'Educateur*.

P. S. Dans le canton de Neuchâtel, la vente se fera aux conférences des 7, 8 et 9 courant.

#### **Initiative Dürrenmatt.**

L'initiative Dürrenmatt se présente sous la forme d'une *loi sur la formation des instituteurs* qui a la teneur suivante :

Le peuple bernois, voulant conserver aux districts ruraux les écoles normales existant actuellement et développer ces établissements d'une façon rationnelle, décrète :

Article premier. — Les écoles normales d'Hofwil et d'Hindelbank sont maintenues, chacune avec une organisation complète, comme établissements de l'Etat pour la formation des instituteurs et des institutrices de langue allemande. Il ne pourra être procédé à aucun transfert, soit partiel, soit total, de l'une ou de l'autre de ces deux écoles sans décision préalable du corps électoral.

Art. 2. — Le système de l'internat sera maintenu dans la mesure du possible. Il sera organisé conformément aux principes d'une saine pédagogie et de l'hygiène moderne.

Art. 3. — Le Grand Conseil accordera au Conseil exécutif les crédits nécessaires en vue des agrandissements auxquels il convient de procéder ainsi que pour l'achat du matériel et les installations que réclament les besoins actuels.

Art. 4. — Dans le cas où en application de l'art. 1<sup>er</sup> de la loi du 18 juillet 1875 sur les écoles normales, l'Etat fonderait de nouvelles écoles normales, celles-ci devront avoir leur siège dans les districts dont la population appartient en majeure partie à la classe agricole.

Art. 5. — La présente loi entre en vigueur immédiatement après son acceptation par le peuple. Elle abroge l'arrêté du Grand Conseil du 19 février 1903 concernant la division de l'école normale d'Hofwil et le transfert d'une partie des classes de cette école dans la ville de Berne, de même que toutes autres dispositions contraires.

La votation aura lieu le 13 décembre. L'école bernoise se trouve à un tournant très important de son évolution historique ; il importe que le corps enseignant prenne position dans une question qui l'intéresse directement.

Dans sa séance du 8 octobre, le Grand Conseil a décidé d'adresser au peuple un message pour lui recommander le rejet du projet de loi Dürrenmatt.

Les délégués de l'association libérale jurassienne ont voté, à l'unanimité, la résolution suivante :

« L'assemblée libérale jurassienne, réunie à Moutier, le 22 novembre 1903,

Après avoir entendu le rapport complet et circonstancié de M. le président du gouvernement, Dr Gobat, sur la demande d'initiative présentée par M. Dürrenmatt ; considérant que l'adoption de cette initiative marquerait un recul dans la formation des instituteurs ; considérant, en outre, que cette initiative doit être aussi envisagée au point de vue politique et que le Jura doit à ses traditions de progrès et de libéralisme de se solidariser dans cette question avec le parti libéral bernois,

Invite tous les libéraux du Jura à rejeter l'initiative le 13 décembre pro-

chain et forme les vœux les plus sincères pour que le vote du peuple bernois soit négatif. »

L'assemblée était présidée par M. Jacot, député à Sonvillier ; MM. Périllard, de Moutier et Chochard, de Sonvillier, fonctionnaient comme secrétaires. La discussion a été utilisée par MM. Cuenat, député de Porrentruy, Dr A. Rossel, député de Neuveville, Locher, préfet de Courtelary, qui ont appuyé le rejet de l'initiative.

Trente-deux députés jurassiens adressent également aux comités de district une circulaire en vue d'engager le Jura libéral à tendre la main à l'ancien canton pour lui faciliter la réalisation de l'œuvre de progrès qu'il attend du transfert des classes supérieures de l'école normale d'Hofwil à Berne. Ils recommandent de repousser par un vigoureux *non* l'initiative de M. Dürrenmatt.

Le jeudi, 3 décembre, les sections de Moutier et de Delémont de la société des instituteurs bernois auront, à Delémont, une réunion pour discuter également la même question.

H. GOBAT.

## CHRONIQUE SCOLAIRE

**NEUCHATEL.** — **Le Locle.** — Ensuite de propositions faites par la Commission scolaire, le Conseil général de cette localité a voté les augmentations suivantes à son corps enseignant primaire, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1904.

100 fr.	aux 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>me</sup> classes de garçons (degré supérieur).
100 " "	aux 1 <sup>re</sup> classes de filles "
50 " "	aux 2 <sup>me</sup> "

Les classes supérieures de la banlieue recevront aussi une augmentation de 100 fr. et les classes inférieures, tenues par des institutrices, une de 20 fr.

Les écoles secondaires n'ont pas été oubliées non plus et ont même été plus favorisées encore. Quoi qu'il en soit, félicitons chaleureusement le Locle de ce bel élan de générosité pour lequel la ville de Neuchâtel avait déjà donné l'exemple, et souhaitons qu'il soit souvent mis en pratique. T.

**VAUD.** — **Traitemennt des instituteurs.** — Le Conseil d'Etat du canton de Vaud vient de décider l'arrêté suivant, touchant le paiement de l'augmentation pour années de services aux membres du corps enseignant :

Le Conseil d'Etat,

Vu la loi du 14 novembre 1903, fixant à nouveau le traitement du personnel enseignant primaire, ainsi que les augmentations auxquelles il aura droit pour années de services, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1904 ;

Attendu qu'il y a lieu de prévoir la forme en laquelle se fera le règlement des anciennes et des nouvelles augmentations ;

### ARRÈTE :

Article premier. — Il sera prélevé sur le chiffre de 94,000 fr. porté au budget de 1904 (titre III, L. 2), sous la rubrique « augmentations pour années de services », la somme nécessaire pour payer, au début de l'année 1904, le solde des anciennes augmentations dues au personnel enseignant au 31 décembre 1903.

Art. 2. — Ces soldes seront calculés proportionnellement au temps de service qui s'est écoulé depuis l'échéance de l'année pour laquelle la dernière augmentation a été payée en 1903.

Pour les membres du personnel enseignant qui ont eu cinq ans de services révolus pendant l'année 1903, l'augmentation ancienne sera calculée proportionnellement au temps couru depuis cette date.

Art. 3. — Les augmentations dues en vertu de la loi du 14 novembre 1903 commenceront à courir dès le 1<sup>er</sup> janvier 1904.

Art. 4. — Elles seront payées *semestriellement* par bons collectifs, le premier paiement devant être effectué en juillet 1904, le second, en janvier.

— **Retraite.** — M. E. Cornaz nous communique les lignes suivantes :

« J'ai oublié de vous faire connaître en son temps la démission de Mme Turin, institutrice à Valeyres-s.-Rances. Dans une réunion tout intime, la municipalité et la Commission scolaire réunies ont remercié Mme Turin pour ses trente années d'enseignement dans le village et pour son dévouement à la cause de l'éducation populaire. Un fauteuil, accompagné de vœux sincères pour une longue et heureuse retraite fut offert à notre collègue comme faible témoignage de reconnaissance pour services rendus. »

— **Société pédagogique vaudoise.** — Le Comité de cette association, dans sa séance du 22 novembre, a décidé de s'occuper le plus activement possible de la révision de la loi scolaire de 1889 et d'étudier spécialement les points suivants : *enseignement religieux; vacances du Nouvel-An, logement des instituteurs, fréquentation estivale, conférences de cercle, cours complémentaires*. Ce sera là bonne et fructueuse besogne, car nous sommes persuadé que c'est des discussions des instituteurs — des praticiens — que sortiront les meilleurs conseils propres à guider dans leurs travaux les magistrats qui auront à travailler à la révision de la loi. La question de l'*enseignement religieux*, que notre comité place avec raison en premier rang, est d'importance capitale, car il y a antinomie profonde entre l'esprit de nos constitutions fédérale et cantonale et le règlement de 1889. Il faut, dans un domaine aussi délicat, une loi très large, exempte de toute étroitesse d'esprit, qui puisse obtenir le *consensus* de toutes les consciences.

La question du *logement des instituteurs* mérite aussi d'être sérieusement étudiée. Quant à la *fréquentation estivale*, elle sera certainement le hic de la révision de la loi.

Le Comité a aussi reconnu que deux points étaient à modifier dans nos statuts :

1. Les assemblées de district doivent être distinctes des conférences officielles.
2. Les membres de la Société pédagogique vaudoise doivent être divisés en deux catégories bien déterminées :

- a) Les membres actifs (régents en fonctions).
- b) Les membres passifs.

Les seconds n'assisteraient qu'aux congrès ou assemblées générales.

Ces deux points demandent à être étudiés — le second surtout : nous en reparlerons.

PAUL-E. MAYOR.

— **District d'Yverdon.** — *Deux retraites.* En 1862, M. Georges Pèneveyres débuta dans l'enseignement, comme maître provisoire, à St-Oyens. Il fonctionna ensuite à Montherond, Paudex, Chevroux et ensuite à Treycovagnes. Dans cette dernière localité il enseigna pendant 25 ans. — C'est durant 41 ans que notre collègue a été à la brèche. Dès 1881 jusqu'à maintenant il a fait partie du Conseil de paroisse d'Yverdon. — Au moment où notre ami a jugé bon de prendre sa retraite, nous tenons à lui rendre ce témoignage qu'il fut toujours un bon collègue justement apprécié, un instituteur trop modeste peut-être, mais qui chercha, à être utile et à se dévouer pour tous ceux qui pouvaient avoir besoin de lui. — Puisses-tu, cher collègue, jouir d'une bienheureuse retraite, sachant que tu as fait ton devoir jusqu'au bout et que, de la semence abondamment répandue, sortira une belle moisson !

*Henri Boillet* commença sa carrière pédagogique au mois de mai 1873, à la tête de la petite classe de Chêne-Pâquier. Le poste de maître à la première école de Chavannes-le-Chêne, étant devenu vacant en octobre 1876, il fut appelé à le desservir. Pendant 26 années, et sans interruption, il a dirigé sa classe avec beaucoup de talent. — C'est un collègue qui sera vivement regretté dans le corps enseignant du district d'Yverdon. Assidu aux conférences, il s'intéressait à tout ce qui touche à l'enseignement et à la situation de l'instituteur. Ses collègues du

cercle de Mollondins ont tenu à lui donner une preuve de leur affection. — Il aurait pu continuer encore son enseignement si intéressant, mais il a préféré prendre du repos. — Ses relations avec les autorités ont toujours été des plus cordiales et leur appui dans plusieurs occasions des plus précieux. Tous nos vœux, cher collègue, pour que ta santé se fortifie et que tu jouisses, non loin de l'endroit où tu as travaillé, d'une retraite heureuse et bénie ! P. R.

**Maîtres secondaires.** — Le comité central de la Société vaudoise des maîtres secondaires, dans sa séance du 21 novembre, s'est constitué comme suit : MM. Friderici, Morges, président ; Bastian, Aigle, vice-président ; Kohler, Lausanne, secrétaire ; May, Lausanne, caissier ; et Ganty, Château-d'Oex.

**ALLEMAGNE.** — Malgré les troubles de l'Orient, les trois voyages organisés par les instituteurs allemands ont eu lieu et ont eu un véritable succès. Chacun des voyages a duré cinq semaines. L'itinéraire était le suivant : Constantinople, Smyrne, Rhodes, Beyrouth, le Liban, Nazareth, le lac de Tibériade, Jaffa, Jérusalem, Bethléhem, la Mer morte, le Jourdain, Port Saïd, Le Caire, Memphis, Alexandrie, Brindisi, Trieste, Vienne. Le gouvernement allemand a adjoint au dernier voyage un inspecteur scolaire et l'a chargé de visiter au passage les écoles allemandes de l'Orient. La Suisse comptait trois participants.

M. Bolthausen, instituteur à Solingen, l'organisateur pédagogique de ces lointaines expéditions, reçoit déjà les inscriptions pour les voyages de 1904.

— La Prusse compte actuellement dans ses écoles normales 11 985 élèves, 8132 de confession évangélique, 3841 de confession catholique et 12 de confession juive.

## BIBLIOGRAPHIE

*Cœurs d'enfants*. Première série, par Paul-E. Mayor. Préface de M. F. Guex, directeur des Ecoles normales vaudoises. Illustrations de Mlle Marg. Constans. 290 pages in-12. Th. Sack (B. Benda) libraire-éditeur. Lausanne et L. Bourgeois, éditeur, Fontaines (Neuchâtel). — Broché 3 fr. — Elégamment relié 4 francs.

La plupart des instituteurs ont l'habitude de faire, chaque semaine, une lecture à leurs élèves. Ils éprouvent beaucoup de difficulté à trouver des récits intéressants, à la portée des enfants. La littérature infantile, si riche en Allemagne et en Angleterre, est vraiment pauvre dans les pays de langue française où la majorité des livres qui, *dans ce domaine*, obtiennent du succès, sont les traductions d'œuvres étrangères. Non pas que chez nous les livres fassent défaut, mais le torrent d'imprimés déversé par la librairie française aux approches de l'an, ne nous apporte que bien rarement ce qu'il nous faut.

Combien de fois avons-nous souhaité de pouvoir lire à nos enfants quelques récits dont les héros soient bien de chez nous, qui mettent en scène des personnages ayant nos mœurs et nos habitudes, nos qualités et nos défauts ! Ce désir, M. P.-E. Mayor vient de le réaliser, et c'est une joie pour nous d'annoncer la venue de son volume « *Cœurs d'enfants* ». Les huit charmants récits qui le composent pourront tous être lus en classe et feront le bonheur de nos chers bambins, aussi bien que celui des maîtres.

*Les Deux orphelins*, le récit de beaucoup le plus long et le plus important du volume, est l'histoire touchante de deux enfants, deux excellents « cœurs » un garçon et une fillette de quinze ans qui, après avoir été jadis dans l'aisance et avoir perdu leur père, arrivent, accompagnés de leur mère, dans un hameau bien reconnaissable des Alpes vaudoises. Là, la mère meurt à son tour, enlevée par une phthisie foudroyante, laissant les deux orphelins seuls, sans aucun parent, sans aucun soutien. Ils sont placés par leur commune dans deux villages des Alpes vaudoises, ce qui nous vaut un grand nombre de croquis alpestres d'une

belle venue. On assiste à l'une de ces « mises » d'enfants à peine dissimulées qui se sont pratiquées si longtemps dans certains de nos villages. Le garçon tombe chez de braves gens ; mais la fillette, une gentille blondine, douce et soumise, échoit à la plus vilaine femme de la commune, la « mère Rongeon » qui habite un chalet perdu de la montagne. Là, la pauvre enfant coupe le bois et garde les porcs. Mais des jours meilleurs arrivent et c'est en une idylle charmante, pleine d'imprévus, que se termine l'histoire de ces enfants.

*La prière du petit pâtre* parle de l'ingénuité d'un tout jeune montagnard qui s'en va chercher le ciel au sommet du Chamossaire. « *Jeannette et Jean* — écrivait dernièrement l'un de nos excellents critiques neuchâtelois — est une vraie petite perle. Voilà le conte vivant, pimpant, alerte, à la Daudet ! » *Fleurs de pommier* esquisse ce sentiment si délicat, si légitime, l'amitié... peut-être l'amour... entre cousin et cousine à quinze ans. Les aventures de *l'Ane du père Levin* feront rires aux larmes nos écoliers. *La Folle* est une excellente étude alpestre, peut-être même la plus forte étude de psychologie enfantine contenue dans le volume. Quant à *l'Aïeul* et au *Contrebandier des Alpes*, les habitués de *l'Éducateur* les connaissent sous une forme un peu différente.

Ce sont de vrais « Coeurs d'enfants » bons, compatissants, qu'étudie *con amore* M. P.-E. Mayor. Nos lecteurs connaissent son style savoureux, aux mots qui frappent et font tableau. Il n'est pas du tout facile de mettre les enfants en scène, car on ne sait jamais ce qui se passe dans ces petites têtes-là. Les médecins n'aiment pas à les soigner parce qu'ils ne savent pas expliquer où ils ont mal et le psychologue, comme eux, a de la peine à pénétrer le mystère de ces consciences enfantines. C'est pourquoi tant d'écrivains ont échoué dans ce genre de littérature qui est souvent faux et conventionnel. M. Mayor a complètement évité ces défauts. Sans être le moins du monde prêcheurs, sans patois de Canaan, tous les contes de notre collègue renferment une morale excellente, offrent beaucoup d'intérêt et sont écrits en une langue très pure. Nous recommandons vivement cette œuvre de début qui honore grandement et son auteur et le corps enseignant primaire tout entier.

« Coeurs d'enfants » débute par une excellente préface de M. F. Guex, directeur des écoles normales, notre rédacteur en chef, et il est abondamment illustré de charmants dessins dus à la plume d'une jeune artiste de beaucoup de talent, Mlle Marg. Constans.

Nos collègues qui ont des cadeaux de Noël à faire à leurs enfants n'oublieront pas l'œuvre de M. P.-E. Mayor, qui a une place toute marquée aussi dans nos bibliothèques scolaires et communales.

E. Sy.

*Au Foyer romand.* — Etrennes littéraires pour 1904. — Lausanne, Payot & Cie, libraires-éditeurs.

Cette charmante publication est toujours attendue avec impatience par les amateurs de bonne littérature, spécialement par ceux qui aiment la littérature de « chez nous ». Disons immédiatement que leur attente ne sera pas déçue, car le *Foyer romand* n'est cette année-ci ni moins riche, ni moins captivant que les années précédentes. Il débute, selon la coutume, par une chronique de M. Ph. Godet, laquelle sert en quelque sorte de préface au volume. Déclarer que cette chronique est un tableau bien vivant du mouvement littéraire de notre Suisse française pendant l'année qui va finir serait une banalité. Tous ceux qui connaissent la critique alerte, mais sérieuse et bienveillante, de l'écrivain neuchâtelois en sont convaincus et se font d'avance un plaisir de la lire. Ce ne sera du reste pas leur seule jouissance ; à côté de M. Godet, ils retrouveront encore beaucoup de ses anciens et fidèles collaborateurs : M. Virgile Rossel, qui, cette année, a laissé les vers pour la prose et nous donne un *Engrenage* qui ne ressemble que de loin à celui de Brieux ; puis M. Alfred Cérésole, l'aimable conteur de vaudouseries, qui nous en apporte une, cette fois-ci, d'un genre un peu macabre, le

*Corbillard communal*; ensuite Mme Georges Renard avec une biographie du peintre Steinlen; M. G. Krafft dont le discours sur la Vie sera goûté des hommes de sciences comme des amateurs de littérature; MM. G. Vallette et Courthion, l'un avec des *Croquis d'Engadine*, l'autre avec un récit valaisan; enfin Mme Berthe Nicollier qui nous peint des types du pays des *Tardiviolets*. Voilà pour les prosateurs. Les poètes ne sont pas moins bien représentés; ce sont MM. Ed. Gilliard, G. de Reynold, D. Baud-Bovy avec des poésies, MM. Albert Reinwald, Edmond Vignier et René Morax avec des sonnets et M. Jules Cougnard avec des *Ballades helvétiques* sur l'art de banqueter. Quant aux nouveaux, nous signalerons surtout M. Benjamin Grivel, dont les jolis tableaux des fêtes du Centenaire rappelleront des souvenirs agréables, et M. Alfred Milloud, qui nous présente un *Conte du sable d'or* très finement écrit.

Nous en passons. Si l'on nous demandait maintenant ce que l'instituteur, comme professionnel, pourra prendre dans ce volume, nous serions forcés de répondre: « Fort peu de chose, peut-être un ou deux des tableaux du Centenaire de B. Grivel et l'Ours de Sur Oen de G. Vallette, et c'est tout. » Aussi bien n'est-ce pas là le but de cette publication et la remarque fera sans doute sourire le directeur et les éditeurs. Pourtant, lorsque l'instituteur trouve dans un volume quelque morceau dont il puisse aussi faire profiter ses élèves, son plaisir en est doublé. C'était le cas, il y a deux ans, avec le récit du regretté Huguenin, *Une lâcheté*.

L. J.

*Luisita*, par Ed. Rod. — Payot & Co, librairie, Lausanne, 1 fr. 50. — Nouvelle vaudoise, lestement enlevée.

L'action se déroule, en moins d'une année, dans un riche village de La Côte. Personnages: famille d'agriculteurs-vignerons, nièce née à l'étranger, pasteur, régent, toutes figures plutôt neutres, qu'il aurait été facile — sauf celles de Pierre et de Julie — de rendre sympathiques. Très belles pages, bien de la main du Maître, mais histoire où l'on a peine à reconnaître les mœurs de chez nous. Même cadre que celui rencontré dans les nouvelles d'Urbain Olivier, avec dénouement tout autre: là, amour, mariage, petits enfants; ici, crime, prison, exil!... L. et J. MAGNIN.

*Jeune Citoyen*. — Au moment où commencent les cours complémentaires, nous avons le plaisir d'annoncer que le « Jeune Citoyen » vient de paraître. »

Cette utile publication, qui en est à sa vingtième année d'existence, est tout spécialement destinée à la préparation des jeunes gens aux examens de recrues.

Le volume de 1903-1904, dont l'*Educateur* a déjà publié la table des matières, compte 175 pages des plus intéressantes et des mieux choisies.

Par sa partie pratique, aussi variée qu'étendue, rédigée avec simplicité, clarté et précision, il rendra certainement les plus grands services aux jeunes gens auxquels il s'adresse.

Par sa partie générale: morceaux de lecture, fragments divers, morceaux d'éducation sociale, pages consacrées à diverses industries, à la revue de l'année, il contribuera dans une large mesure à donner à l'enseignement une direction plus élevée et plus éducative.

En terminant, nous félicitons les auteurs du « Jeune Citoyen » d'avoir su lui donner une forme aussi attrayante; nous le recommandons à tous, maîtres et élèves, et nous lui souhaitons un succès aussi complet que légitime et mérité.

J. C.

Les *Etrennes de Noël*, de Rooschüz et Cie, à Berne, destinées aux écoliers sont de plus en plus appréciées du grand public. Les articles de cette année sont: une tirelire, une boîte d'ouvrages, un plumier, une boîte à herboriser et une bonbonnière à écussons. (*Voir aux annonces*)

Ouvrages reçus: *La langue française en l'an 2003*, par Léon Bollack, Extrait de *La Revue*, Paris 1903.

## PARTIE PRATIQUE

### GÉOGRAPHIE LOCALE

*Degrés intermédiaire et inférieur.*

#### La Cathédrale de Lausanne.

**Avertissement.** — Il y a peut-être un peu de témérité à aborder, avec de jeunes élèves, un sujet aussi spécial et complexe que celui-ci. Si chacun est capable de goûter, dans la contemplation d'un bel édifice, une jouissance esthétique des plus salutaires, ce n'est cependant qu'à la condition de connaître au moins quelques-uns des caractères les plus remarquables de l'art, et de pouvoir dans une certaine mesure se rendre compte de ce qui est grand et beau. Voilà pourquoi, malgré les difficultés d'une telle étude, je me hasarde à publier cette ébauche de leçon, pour laquelle je réclame toute l'indulgence de mes lecteurs et lectrices, sans parler des spécialistes que je renonce d'emblée à satisfaire.

Cette étude comprend plusieurs visites de l'édifice et une série d'entretiens en classe. Dans les sorties, on s'est préoccupé de faire voir les parties essentielles de l'extérieur et de l'intérieur. Les élèves sont libres de faire toutes les remarques et d'adresser à leur maître toutes les questions qu'il leur plaît. Ils sont invités à compter ou à évaluer les longueurs, largeurs et hauteurs, le nombre des parties semblables (colonnes, fenêtres, portes, tours, pans, etc.), quitte à rectifier ensuite ce qui n'est pas exact. Il est superflu de dire que l'on doit éviter de pousser trop loin le souci des nombres et des dimensions : la recherche des proportions et des rapports simples entre les parties principales de l'édifice est beaucoup plus utile.

#### *Première visite.*

##### QUESTIONS A RÉSOUDRE.

Où se trouve la Cathédrale par rapport à l'Ecole normale ? Quelle est la forme générale de l'édifice ? Comment est-il orienté ? De quoi est-il environné ? Combien y a-t-il de tours et de grandes flèches ? Le toit de l'édifice est-il partout de la même hauteur ? Quelles sont à peu près la longueur et la largeur moyennes de la Cathédrale ? Evaluez approximativement la hauteur de la grande tour et de la flèche orientale. Tâchez de reconnaître les principaux matériaux de construction.

##### RÉPONSES.

La Cathédrale est à l'occident de l'Ecole normale, sur la colline de la Cité. Elle est presque rectangulaire, mais son plan est celui d'une croix latine couchée et orientée de l'est à l'ouest. La base de la croix est au couchant.

L'édifice repose sur une large place horizontale où aboutissent les rues de la Cité devant et derrière, l'avenue Menthon, les Escaliers-du-Marché et d'autres rues moins importantes. La terrasse de la Cathédrale est à l'occident, toute ombragée de marronniers.

La Cathédrale a deux tours carrées au couchant, mais une seule, celle du midi, est achevée. Au levant, elle est surmontée d'une flèche grise, très haute, reconstruite il y a quelque trente ans ; de ce côté, le toit est plus élevé qu'au couchant. La Cathédrale a près de cent mètres de long sur vingt-cinq à trente mètres de large. La grande tour a plus de cinquante mètres de hauteur.

C'est l'édifice le plus grand et le plus élevé de notre pays. Il est construit en grès ou molasse grisâtre, mais les fondements sont en calcaire et en marbre gris. Les toits sont recouverts de tuile brune et d'ardoise.

#### *Deuxième visite.*

##### QUESTIONS.

Examinez plus en détail l'extérieur de l'édifice. — Qu'avez-vous à dire des

murs ? De la forme générale de l'enceinte ? — Décrivez les fenêtres, le grand portail, la tour principale, le porche des Apôtres, la Rose.

RÉPONSES.

Les murs sont construits sur deux étages ; ceux qui reposent sur le sol supportent des *arcs-boutants* en maçonnerie qui appuient les murs de l'étage supérieur.

Nous verrons comment sont soutenus ces derniers, quand nous visiterons l'intérieur de l'édifice.

La partie orientale de la Cathédrale est arrondie à l'extrémité et percée de nombreuses fenêtres qui éclairent le *chœur* : cet espace demi-circulaire est *l'abside*. A gauche et à droite sont les *transepts* surmontés de deux clochers aux toits quadrangulaires. Il y a aussi deux transepts au couchant ; celui du nord, protégé par la tour inachevée, forme une petite chapelle.

Les fenêtres, très nombreuses, — on en compte 70 — sont toutes *ogivales*, c'est-à-dire surmontées d'une voûte en forme d'arc brisé au sommet. (Dessin.)

Le *grand portail*, à l'occident a la même forme. Il est très élevé (15 m.) et orné de statues et de sculptures que l'on achève de restaurer. Au-dessus, sont deux galeries soutenues par des colonnes en pierre. Plus haut, le *beffroi*, qui renferme cinq cloches. La plus grosse, la Marie-Madeleine, pèse 2500 kg. ; elle sonne pour la convocation du Grand Conseil et à l'occasion des fêtes.

Tout en haut, au pied de la flèche de la tour, est une terrasse élevée de 42 mètres au-dessus du sol. On y parvient en gravissant 245 marches. La flèche, avec son bulbe et sa pointe portant un coq, est à huit pans ; elle dépasse la terrasse de 12 mètres. Aux quatre coins de la tour sont des clochetons octogones en pierre blanche, tout récemment reconstruits.

C'est de cette terrasse que l'on peut le mieux considérer la belle flèche orientale dont l'aiguille semble percer le ciel. Elle repose sur une large et solide *lanterne* carrée qui recouvre la *coupole* du chœur. On y remarque aussi de nombreuses *lucarnes* trilobées, des clochetons et de jolis pignons triangulaires<sup>1</sup> qui découpent gracieusement le bord du toit de la flèche.

Les tours et les angles des murs sont flanqués de *contreforts* qui donnent à tout l'édifice un air de solidité et de résistance que les siècles ont cependant réussi à entamer.

Le *porche des Apôtres*, appuyé à la façade méridionale, est admirablement restauré. Il porte un joli clocheton recouvert d'ardoise et abrite sous sa coupole carrée douze grandes statues représentant des saints, mais non pas les douze Apôtres, comme on l'a cru. Ces saints foulent à leurs pieds des monstres qui représentent les vices. On voit encore sur le fronton de l'entrée de nombreuses figures taillées dans la pierre.

A côté du porche des Apôtres, la grande *Rose* attire les regards. C'est une superbe fenêtre ronde de neuf mètres de diamètre. Elle est formée de vitraux soutenus par des bandeaux de pierre qui sont malheureusement fort endommagés. On va bientôt remplacer les vitraux et réparer entièrement cette partie si remarquable de l'édifice.

(A suivre).

U. B.

DICTÉES

Degré intermédiaire.

**La Cathédrale de Lausanne autrefois.**

L'église cathédrale est construite à l'extrémité de la Cité, sur les hautes roches qui, de trois côtés, plongent sur la ville. Ces roches avaient leur pied dans un marais (*Palud*) ; le marais fut comblé, et, du lieu qu'il occupait, une rampe large et rapide fut tracée jusqu'à la maison de Dieu. A peine avait-on gravi quel-

<sup>1</sup> Viollet-le-Duc appelle ces pignons des *gables*.

ques marches que l'édifice, aujourd'hui voilé par des constructions étrangères, se montrait dans sa grandeur. Le cloître était caché derrière le chœur. L'antique palais des évêques, aujourd'hui encore l'*Evêché*, était séparé du temple par un large espace. La voie des processions circulait à travers le gazon, les fleurs et les croix d'un cimetière. L'intérieur du temple était resplendissant d'or, d'images et de piergeries. Mais à la suite de la dispute de Lausanne, en 1536, et de la réforme du culte, l'église a été dépouillée de sa richesse ; le cloître a été détruit ; une partie du palais épiscopal a été renversée pour servir à la construction de la terrasse, plantée de marronniers, qui se projette devant la cathédrale : l'autre a été transformée en salle de justice et en prisons. Les habitations des bourgeois se sont rapprochées de l'édifice sacré et des escaliers couverts ont remplacé la rampe sur laquelle on gravissait la colline.

L. VUILLEMIN.

#### Etude des qualificatifs et des verbes.

#### Les punaises.

Les punaises comptent un grand nombre d'espèces. Les unes, généralement grandes et de couleur verdâtre, vivent parmi les arbres et les buissons dont les rameaux offrent à leur gourmandise des baies savoureuses. D'autres se rencontrent dans les champs et les prairies. Enfin, la punaise de lit, cette espèce mal famée, se rencontre surtout dans les villes. Cette dernière a un corps très aplati qui mesure trois à six millimètres de long. La couleur est d'un brun rouge clair. La femelle dépose, en mars, mai, juillet et septembre, chaque fois, une cinquantaine d'œufs blanchâtres, dans les fentes les plus étroites des boiseries, sous les tentures, sous les lambris et les plinthes, dans les interstices des bois de lit et des sommiers. Ces insectes repoussants nous inspirent une haine invincible car ils sucent notre sang. Leur fécondité extraordinaire et la facilité avec laquelle ils se dérobent à nos regards en font une vermine intolérable.

#### Les cigales.

Les cigales chanteuses offrent de nombreuses variétés. Elles ont des ailes supérieures homogènes, c'est-à-dire de même consistance dans toute leur étendue ; des antennes courtes, un rostre épais, inséré à la partie inférieure de la tête. Toutes les femelles ont une tarière effilée au moyen de laquelle elles déposent leurs œufs sous l'écorce des arbres. Les larves éclosent et s'installent à l'extérieur du végétal pour en sucer la sève sucrée. Les cigales sont des insectes paresseux et lourds qui n'ont de mobilité que sous les brûlants rayons du midi. Les mâles produisent des sons si bruyants que, de midi jusqu'au soir, pendant les chaleurs de l'été, ils deviennent insupportables.

(D'après Brehm, *Les insectes II*).

#### Les pucerons.

Les insectes de cette famille comptent parmi les plus petits et les plus délicats des animaux. Leur longueur dépasse rarement 6 millimètres. Leur couleur est généralement verte, mais on en rencontre pourtant des jaunes, des bruns et des noirs. Ils se nourrissent des sucs des végétaux. Ils s'installent généralement sur les jeunes rameaux, sur les feuilles tendres, sur les écorces gonflées de sève et même sur les racines les plus délicates. Ils se cachent dans des feuilles recroquevillées ou dans des galles qui se développent à la surface de celles-ci à la suite de leurs nombreuses piqûres. On les désigne ordinairement par le nom de leur plante nourricière. Ainsi on a le puceron du poirier, le puceron du rosier, le puceron du cerisier, etc. Ces insectes insatiables causent de grands dommages dans les pépinières. Pour s'en débarrasser on peut suivre l'exemple d'un jardinier rosieriste qui se lève chaque matin de très bonne heure et écrase soigneusement entre ses doigts les pucerons partout où il en trouve, puis il lave ses arbustes avec de l'eau savonneuse. Jardinier et plantes se trouvent fort bien de cet exercice matinal ! A. C.

## COMPTABILITÉ

### Compte d'un agriculteur.

M. Diserens, agriculteur, vous prie d'établir le compte de son exploitation pour le mois d'avril écoulé, d'après les indications suivantes.

Le 1<sup>er</sup> avril, il avait en caisse la somme de 237 fr. ; le 2, il paie à M. Mury 200 kg. d'engrais chimique à 14 f. les 100 kg.; le même jour, il vend un veau pesant 60 kg à 0,90 f. le kg. ; le 4 il paie un sac de son 6 f. ; le 12 il paie à M. Porchet une charrue Brabant double 200 f. et il acquitte une note pour réparations s'élevant à 7 f. ; le 13, il achète un sac de sel pour le bétail 50 kg. à 0,10 f. le kg. ; le 14, il reçoit, le prix du lait porté à la laiterie au mois de mars, 1516 kg. à 0,14 f. le kg. ; le 17, payé 2 tuyaux en grès à 2 f. 20 pièce, diverses emplettes pour le ménage 5 f. 30 f. ; le 19, il paie 0,50 f. pour peser une vache,

### Compte d'un agriculteur.

#### DÉPENSES

Mois	Jours		Sommes		De l'exploitation		Du ménage	
			Fr.	C.	Fr.	C.	Fr.	C.
Avril	2	Payé à M. Mury pour 200 kg. engrais complet à 14 f. . . . .	28	—	28	—	—	—
"	4	Payé un sac de son . . . . .	6	—	6	—	—	—
"	12	Payé pour une charrue Brabant. . . . .	200	—	200	—	—	—
"	12	Payé une note de réparations . . . . .	7	—	7	—	—	—
"	13	Payé un sac sel pour le bétail . . . . .	5	—	5	—	—	—
"	17	Payé pour 2 tuyaux en grès . . . . .	4	40	4	40	—	—
"	17	Emplettes pour le ménage . . . . .	5	30	—	—	5	30
"	19	Pesé une vache . . . . .	—	50	—	50	—	—
"	19	Note du scieur . . . . .	9	30	9	30	—	—
"	24	Note de graines fourragères : 3 kg. de luzerne à 1 f. 60 . . . . .	4	80	4	80	—	—
		4 kg. ray-grass à 0 f. 60 . . . . .	2	40	2	40	—	—
		4 kg. fromenthal à 1 f. . . . .	4	—	4	—	—	—
		6 kg. dauphiné à 0 f. 45 . . . . .	2	70	2	70	—	—
		7 kg. esparcette à 0 f. 42 . . . . .	2	95	2	95	—	—
		Graines poiagères . . . . .	—	30	—	—	—	30
"	27	Ferrage du cheval . . . . .	2	—	2	—	—	—
"	29	Pesé un char de foin . . . . .	1	—	1	—	—	—
"	29	Un paquet de clous. . . . .	1	—	1	—	—	—
"	30	Payé pour 75 kg. de trèfle à 2 f. . . . .	15	—	15	—	—	—
"	30	Dépenses d'après le carnet du ménage . . . . .	46	95	—	—	46	95
		Solde en caisse . . . . .	348	60	296	05	52	55
			322	55	—	—	—	—
			671	15	—	—	—	—

une note pour sciage de bois 9 f. 30 ; le 23, il vend 82 kg. de blé à 0,22 f. ; le 24, payé la note suivante de graines fourragères : 3 kg. luzerne à 1 f. 60 ; 4 kg. ray-grass à 0,60 f. ; 4 kg. fromenthal à 1 f. ; 6 kg. fenasse du Dauphiné à 0,45 f. 7 kg. esparcette à 0,42 f. ; graines potagères 0,30 f. ; le 27, payé pour ferrer un cheval 2 f. ; le 29, payé pour peser un char de foin 1 f. ; un paquet de clous 1 f. ; vendu un char de foin pesant net 815 kg. à 9 f. 35, cédé pour 76 f. ; le 30, payé 7,5 kg. de trèfle à 2 f.

Enfin, il trouve d'après le carnet du ménage que les recettes de la ménagère se sont élevées pendant ce mois à 73 f. 75 et les dépenses à 46 f. 95.

Le compte est établi d'après la méthode du docteur Laur, enseignée par le secrétariat suisse des paysans.

S. D.

**Compte d'un agriculteur.**

**RECETTES**

Mois	Jours		RECETTES					
			Sommes		De l'exploitation		Du ménage	
			Fr.	C.	Fr.	C.	Fr.	C.
Avril	1	En caisse, boni du mois précédent.	237	—	—	—	—	—
"	2	Recu le prix d'un veau 60 kg. à 0 f. 90 .	54	—	54	—	—	—
"	14	Recu pour le lait livré en mars 1516 kg. à 14 c. . . . .	212	25	212	25	—	—
"	23	Vendu 82 kg. de blé à 0 f. 22 . . .	18	15	18	15	—	—
"	29	Vendu 815 kg. de foin à 9 f. 35 les 100 kg. . . . .	76	—	76	—	—	—
"	30	Recettes d'après le carnet du ménage . . . . .	73	75	—	—	73	75
<hr/>			<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
			671	15	360	40	73	75
			<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
			671	15				

## ARITHMÉTIQUE

Degré intermédiaire.

### CALCUL ORAL

- 1<sup>o</sup> Combien 3,5 m. valent-il de dm. et de cm. ?
- 2<sup>o</sup> 4,5 m. de cordon à 20 c. le m. ?
- 3<sup>o</sup> 8,2 m. de lacet à 30 c. le m. ?
- 4<sup>o</sup> 2,3 m. de coutil à 1 f. le m. ?
- 5<sup>o</sup> Que doit-on payer pour 3 dm. de toile à f. 1,60 le m. ?
- 6<sup>o</sup> Que doit-on pour 5 et un quart m. de toile à 2 f. le m. ?
- 7<sup>o</sup> Que valent 5,5 m. de ruban à f. 1,20 le m. ?
- 8<sup>o</sup> Que valent 6,5 kg. de sucre à 50 c. le kg. ?
- 9<sup>o</sup> Que valent 2 pains de 1 et demi kg. à 30 c. le kg. ?
- 10<sup>o</sup> 3 kg. pain blanc à 34 c. le kg. ?

### CALCUL ÉCRIT

1. Un revendeur a acheté 75 kg. de poires à 0,35 f. le kg. Il les revend 50 c. le kg. Quel est son bénéfice sachant qu'il y en a 15 kg. d'avariees dont il ne retire que 3 f. ? *Rép. : f. 6,75.*
2. Un morceau de savon de 500 grammes coûte 40 c. Quel est le prix d'une caisse pesant net 32 kg. ? Combien contient-elle de morceaux ? *Rép. : f. 25,60 (64 morceaux.)*
3. Un produit pharmaceutique coûte 330 c. le demi hectogramme. Quel est le prix de  $2\frac{1}{2}$  kg. ? *Rép. : 165 f.*
4. Un demi kg. de fromage et un quart kg. de beurre coûtent ensemble 2 f. Quel est le prix du kg. de beurre sachant que l'hectogramme du fromage vaut 24 c.? *Rép. : 320 c.*
5. Un négociant achète 15 quintaux de sucre à f. 42 le quintal. Il le revend en gagnant 4 c. par demi kg. Combien retire-t-il en tout ? *Rép. : 750 f.*
6. Un marchand tailleur achète 4 pièces de drap de 36 m. chacune à f. 8,5 le m. Il en revend 68 m. à f. 10,75 ; 25 m. à f. 10,50 et le reste à f. 10 le m. Quel est son bénéfice ? *Rép. : f. 279,50.*
7. Un ouvrier gagne 60 c. par heure. Il travaille 9 h. par jour pendant 8 semaines. Que lui reste-t-il sur son gain s'il place 100 f. à la Caisse d'Epargne et s'il paye f. 2,5 par jour pour chambre et pension ? *Rép. : f. 19,20.*
8. Un ouvrier fait 2,5 m. d'ouvrage par heure. Il travaille 9 heures par jour pendant 16 semaines. Combien lui doit-on si son travail vaut 18 c. le m. ? *Rép. : f. 388,80.*
9. Un paysan vend 6 stères de bois à f. 14,50 le stère. A l'argent qu'il reçoit il ajoute 23 f. et achète du terrain à 55 f. l'are. Combien peut-il en acheter d'ares ? *Rép. : 2 ares.*
10. Un ouvrier gagne par jour ouvrable f. 5,60. Combien peut-il dépenser, en moyenne par jour pour l'entretien de sa famille ? *Rép. : f. 4,80.*  
A. C.

## A nos lecteurs.

*Nous publierons dans nos prochains numéros des articles sur l'électricité atmosphérique et sur d'autres questions scientifiques, traitées par M. le professeur G. Dutoit.*

*Les sujets de dessin préparés spécialement pour les écoles primaires par M. Alexis Reymond, instituteur, à Morges, paraîtront incessamment.*